

AMAP LES PLATANES

PAIN - contrat d'engagement 2bis - saison 1 2025/26

Durée : 6 mois soit 12 livraisons (tous les 15 jours) à compter du 24 octobre 2025.

Le producteur	L'adhérent
Guillaume RICHARD Beziat 09130 ARTIGAT 06 16 05 59 19 g.richard@posteo.net à Villeneuve le Signature :	Nom : Adresse : Téléphone : Mail : à Villeneuve le Signature :

L'adhérent règle d'avance 12 livraisons de pain à Guillaume Richard.

L'adhérent et le producteur ont pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association Les Platanes et s'engagent à les respecter (à télécharger sur le site).

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation de 8 Euros à l'AMAP « Les Platanes » (paiement en ligne ou par chèque - voir sur <https://www.amap-lesplatanes.org/>).

Le pain est uniquement fait à base de farines AB, d'eau et de gros sel de Noirmoutier. Les pâtes sont exclusivement ensemencées avec du levain naturel spontané rafraîchi la veille. La cuisson est réalisée dans un four à bois à chauffe indirecte.

Réalisation du panier :

Il est conseillé de commander 1 pain de 1kg plutôt que 2 de 500g. La levée du pain est meilleure.

TYPE DE PAIN	Blé moulé		Blé Rond		Petit épeautre			Seigle
POIDS	500g	1kg	500g	1kg	500g	750g	1kg	750g
prix (€)	3,10€	5€	3,10€	5€	4,40€	6,30€	7,80€	4,40€
quantité								
total (€)								

Total : _____ x 12 livraisons =

- ☐ 1 chèque de€,
☐ 2 chèques de€ encaissés l'un en début de saison, l'autre après 6 livraisons.
☐ 6 chèques de€ encaissés tous les mois.

Les chèques sont tous remis avec le présent contrat, dès sa signature, au responsable Pain.

Les commandes supplémentaires éventuelles seront réglées par chèque à la fin de la saison.

Les chèques sont établis à l'ordre de **Guillaume RICHARD**.

Les livraisons ont lieu Place de l'Esplanade à Villeneuve-Tolosane le vendredi entre 18h15 et 19h30.